

VILLE DE VILLEJUIF
DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

ARRÊTÉ DU MAIRE

OBJET : ARRÊTÉ PORTANT DELEGATION TEMPORAIRE DE SIGNATURE À MADAME ANNE-GAËLLE LEYDIER, PREMIERE ADJOINTE AU MAIRE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE VILLEJUIF,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-18 ;

VU la délibération du Conseil municipal n°007_2020 portant élection du Maire de Villejuif ;

VU la délibération du Conseil municipal n°009_2020 portant élection des adjoints et des adjoints de quartier ;

VU la délibération DEL2025_060 du Conseil municipal 9 avril 2025, autorisant le surplomb du domaine public communal dans le cadre d'un projet d'isolation thermique par l'extérieur (ITE) de la propriété bâtie située 13, rue Robespierre à Villejuif ;

CONSIDÉRANT qu'il importe d'assurer la continuité de la gestion des affaires communales pendant les absences de Monsieur le Maire,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Délégation temporaire de signature est accordée à Madame Anne-Gaëlle LEYDIER, première adjointe au Maire, le **mercredi 25 juin 2025** pour la signature de l'acte notarié suivant :

Acte de constitution de servitude de surplomb du domaine public communal (fonds servant) dans le cadre d'un projet d'isolation thermique par l'extérieur (ITE) de la propriété bâtie située 13, rue Robespierre à Villejuif (fonds dominant).

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun situé 43, rue du Général de Gaulle 77008 MELUN cedex - dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Villejuif, le **19 MAI 2025**

Pierre GARZON
Maire
Conseiller départemental du Val-de-Marne

